

LES ETAPES DE LA VAE

Les différentes étapes de la VAE



L'ensemble de la démarche dure entre douze et dix huit mois : de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury.

Un projet de validation des acquis de l'expérience nécessite une prise en compte par le candidat d'une série d'impératifs tenant à l'organisation et au déroulement de sa candidature. C'est un processus long (de 6 à 9 mois en moyenne), exigeant, qui suppose du candidat une réelle motivation et une prise de conscience des étapes par lesquelles il devra successivement passer pour réussir sa VAE.

1/ S'informer sur les enjeux et les modes de financement de la VAE

Avant de s'engager dans une candidature à proprement parler, nous conseillons à chaque personne intéressée par la Validation des Acquis de l'Expérience de recueillir un maximum d'informations sur le dispositif et son fonctionnement (financement de sa VAE, temps à consacrer à son projet de validation, etc). Cette prise d'information permet au candidat de s'engager sereinement.

Le financement de la VAE¹

Le financement de l'accompagnement est à la charge du candidat. Il peut cependant mobiliser différentes ressources :

- Son Compte Personnel de Formation (CPF)². Dans ce cas, le candidat participe au financement de sa formation, sauf cas particulier³.
- Les abondements complémentaires tels que son employeur, son Opérateur de Compétence (OPCO), sa région ou encore France Travail (pour les demandeurs d'emploi)⁴.

2/ Faisabilité : savoir intégrer sa démarche de VAE dans un projet global

Après avoir pris conscience des enjeux de son projet de Validation des Acquis de l'Expérience ou s'être demandé « Pourquoi faire une VAE ? », le candidat doit s'attacher à en déterminer la faisabilité en analysant le rapport entre son expérience professionnelle et une certification ou un diplôme. Cette étape permet notamment au

¹ <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/financer-son-accompagnement-vae/>

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049423585

³ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046873599

⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049423585

candidat de confirmer ou non la faisabilité de son projet, et de réfléchir à son imbrication dans un projet professionnel ou personnel plus large. C'est une étape importante qui nécessite du futur candidat qu'il détermine clairement les raisons pour lesquelles il souhaite bénéficier du dispositif VAE et les moyens personnels qu'il est prêt à mettre en œuvre pour la réaliser. Cela permet également d'évaluer ses chances de réussite pour un niveau de diplôme dans un domaine donné.

3/ Positionnement : choisir le diplôme et l'organisme certificateur

À la suite du diagnostic de faisabilité, le candidat va se positionner et choisir, parmi les plus de 15.000 diplômes ou certifications disponibles, celle qui correspond le mieux à son parcours professionnel. Il s'agit du moment crucial au cours duquel le choix précis d'un diplôme et de la structure dans laquelle on présentera un dossier devra être fait. Pour cette étape, le candidat est souvent confronté à la difficile lisibilité du large panel de diplômes et certifications existant. La liste des VAE par métiers ou diplômes est importante et couvre tous les secteurs d'activité.

4/ Préparation du dossier de faisabilité

Le parcours de validation des acquis de l'expérience, débute par l'inscription du candidat sur le portail numérique dénommé « France VAE »⁵. Cette inscription est ouverte à toute personne qui n'est pas déjà engagée dans un parcours de formation initiale pour cette même certification professionnelle. Dès cette inscription, elles peuvent, à leur demande, bénéficier d'un accompagnement personnalisé mis en œuvre par une personne qu'elles choisissent au sein d'une liste mise à disposition sur le portail numérique « France VAE ». La demande de recevabilité est examinée à l'issue de cette phase préparatoire.

L'examen de la recevabilité a pour objectif de vérifier que le parcours du candidat est en adéquation avec la certification visée. Il consiste à analyser les expériences professionnelles, bénévoles ou personnelles, les formations suivies ainsi que les éventuels blocs de compétences déjà obtenus ou en cours d'acquisition. Cette analyse permet de s'assurer que le candidat répond aux exigences du référentiel de la certification et aux éventuelles conditions spécifiques prévues pour son obtention.

Cette étape consiste notamment dans la composition d'un dossier de faisabilité dans lequel le candidat devra présenter à l'organisme certificateur un résumé de sa carrière professionnelle et de son niveau d'expertise. Ce dossier comprend la description des compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités qu'il a exercées ou acquises au cours de formations. L'organisme certificateur émettra, après réception de ce dossier, un avis favorable ou défavorable de recevabilité en fonction de la cohérence entre le parcours du candidat et la certification visée. A noter qu'un avis favorable ne préjuge en rien d'une validation ultérieure du diplôme qui sera décidée en jury.

5/ Préparation du dossier de validation

Le dossier de validation est la clé de voute de la candidature à une VAE. Il s'agit du document principal sur lequel le jury fondera son jugement final. La préparation du dossier de validation est donc l'étape essentielle de toute candidature. Elle nécessite une grande motivation du candidat et un travail d'analyse de son expérience extrêmement rigoureux. Dans l'appréciation de chaque dossier, les différents jurys s'intéressent ainsi en priorité

⁵ <https://vae.gouv.fr/>

à la capacité du candidat à mettre en lumière les compétences et connaissances qu'il a pu acquérir grâce à son parcours professionnel. Pour cette raison, le dossier d'expérience ne doit pas se limiter à un exposé exhaustif et factuel de la carrière du candidat, mais permettre une lecture dynamique et évolutive de son parcours professionnel, en adéquation avec les prérequis de la certification souhaitée. Au cours de cette étape décisive, le candidat doit mobiliser toute sa capacité d'analyse pour mettre en avant les spécificités de son expérience, et démontrer en quoi elle l'a enrichi de nouvelles compétences et connaissances.

6/ Soutenance orale devant le jury VAE

La soutenance orale est l'occasion pour les membres du jury de rencontrer physiquement le candidat et de mener avec lui une discussion sur son parcours. L'étape de soutenance est extrêmement importante et nécessite également une préparation rigoureuse de la part du candidat. Elle doit être l'occasion pour lui de convaincre le jury de la qualité de son expérience et de la légitimité de sa démarche. Elle peut, pour certains diplômes, comporter une épreuve de mise en situation professionnelle.

7/ Aboutissement du processus : la validation de la démarche VAE

Le verdict du jury clôt le parcours de candidature à une VAE. Le processus se clôt soit par l'obtention totale du diplôme ou de la certification demandée, soit par une validation partielle, qui permet au candidat de suivre une formation pour compléter son expérience et obtenir son diplôme, soit encore par un refus de validation. C'est l'autorité qui délivre la certification qui notifie au candidat sa décision de délivrance du diplôme, du titre ou du certificat de qualification. Un bloc de compétence n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie⁶.

8/ Suivi Post Jury en cas de validation partielle des acquis par le jury VAE

Dans le cas où le jury VAE n'a délivré qu'une validation partielle au candidat à la Validation des Acquis de l'Expérience, celui-ci peut la compléter, au moyen de formations ou d'une nouvelle expérience professionnelle. Le suivi post-jury est destiné à accompagner le candidat dans sa réflexion et ses choix pour estimer au mieux quelle suite donner à sa démarche de VAE.

9/ Liens utiles :

Fiche accompagnement VAE proposée par le Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne Rhône-Alpes :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/43874001100046_SPF_CROSAURA_VAE/43874001100046_SPF_CROSAURA_VAE?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE

Informations sur la VAE dans le champ du sport

<https://www.sports.gouv.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-498>

<https://www.ac-lyon.fr/la-vae-dans-le-champ-du-sport-et-de-l-education-populaire-123280>

Calendrier des jurys VAE

<https://foromes.jeunesse-sports.gouv.fr/calendrier/jurysVae>

⁶ <https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/12/note-bloc-de-compe%CC%81tences-version-au-24092019-003.pdf>

Informations sur la VAE

<https://www.francetravail.fr/candidat/votre-projet-professionnel/valider-vos-acquis.html>

<https://vae.gouv.fr/>

Financer son accompagnement VAE

<https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/financer-son-accompagnement-vae/>

Vos droits

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2401>

Référencements des diplômes :

<https://www.francecompetences.fr/>